

Inspection du travail

450 inspecteurs pour tout le Maroc!

■ Les départs à la retraite ne sont pas remplacés

■ Pas de poids réel pour cette «police judiciaire du social»

■ Aucune formation initiale n'est dédiée à cette spécialité

LE sujet fait débat en France, depuis le rapport de la Cour des comptes française début février dernier. Un périmètre d'activité trop large et généraliste, une organisation «figée», un manque de suivi de l'activité des agents, non-respect de la hiérarchie, des sections trop autonomes, voire «solitaires»,... tout un ensemble de disfonctionnements ont été relevés par l'institution française au niveau de l'inspection du travail, dont la création remonte à 1892. La réforme de l'activité est au point mort depuis plus de 10 ans, principalement en raison de l'opposition des syndicats. Mais si les syndicalistes français se soucient d'abord de leur indépendance et de la force de leur mouvement, au Maroc, les préoccupations sont



tout autres. Pour commencer, ils ne sont que 450 inspecteurs pour l'industrie, le commerce et les services (près de 2.500 en France) au Maroc. Trop peu nombreux pour couvrir les quelque 257.000 entreprises inscrites aux impôts, et les 66.000 qui se créent chaque année. Leur nombre se réduit comme une peau de chagrin. Tous les ans, 15 agents partent à la retraite, sans être remplacés. «Certaines directions provinciales ne comptent comme effectif

que le directeur! Comment peuvent-elles remplir leurs missions dans ces conditions?», dénonce Abdessamad Assim, SG du syndicat national des inspecteurs et des fonctionnaires du ministère de l'Emploi (UMT). «Une tentative de réorganisation a été lancée, à travers un plan national fixant des objectifs par région et par province, mais nous n'en avons pas encore vu les résultats», ajoute-t-il.

En 2014, le ministère de l'Emploi a introduit une nouvelle organisation, avec la création de 9 directions régionales qui ont remplacé les délégations, notamment

de PV, beaucoup ont préféré renoncer à leur «pouvoir de constatation».

Les inspecteurs du travail sont, par ailleurs, depuis plusieurs années mobilisés pour la médiation des conflits, alors qu'ils ont du mal à s'acquitter de leur mission de base, le contrôle. «Nous ne bénéficions d'aucune indemnité pour cette tâche supplémentaire, ni d'une indemnité de représentation ou sur les risques encourus», regrette Assim.

La situation serait moins grave si le ministère des Finances accordait plus de postes budgétaires à celui de l'Emploi. Ce

Qu'advient-il des PV?

LES inspecteurs n'ont aucune idée de l'issue des PV qu'ils dressent. Donnent-ils lieu à des poursuites ou pas? Il n'existe pas vraiment de coordination entre le ministère de la Justice et celui de l'Emploi sur ce sujet. Or, l'information est importante pour le traitement des cas de récidive. C'est aussi le cas en France, où la suite judiciaire des procès-verbaux reste mal connue, selon le dernier rapport de la Cour des comptes française. □

celles qui n'avaient aucun fondement juridique. Une «bizarrerie» qui datait d'une vingtaine d'années. Cela a ouvert la possibilité aux inspecteurs d'accéder à des promotions, pour devenir chefs de service ou de division. Mais dès qu'ils sont promus, ils laissent derrière eux une place vide sur le terrain. Leur statut de «police judiciaire dans le domaine social» ne leur procure pas de poids réel. Contrairement aux inspecteurs du fisc, la «bête noire» des entreprises, ceux du travail ne sont pas vraiment source de frustration pour les employeurs. Certains agents craignent même de dresser des PV. «Les inspecteurs ne sont pas suffisamment protégés. Après quelques cas de poursuites judiciaires, beaucoup évitent de recourir aux PV par peur de représailles des entreprises», explique Assim. En effet, suite à des procès contre des inspecteurs accusés de falsifi-

dernier est celui qui en profite le moins parmi tous les départements. Or, au regard de la multitude d'infractions au code du travail et des drames qui en surviennent, sans compter l'enjeu de la productivité des travailleurs, il devrait figurer parmi les mieux lotis.

Côté formation, il est vrai que les inspecteurs du travail suivent régulièrement des formations continues, y compris dans le cadre de la coopération internationale. Mais il n'existe aucun institut de formation initiale. Leur métier, ils l'apprennent sur le tas, alors qu'ils sont censés couvrir des secteurs et des domaines très divers et très techniques. □

Ahlam NAZIH

Pour réagir à cet article:
courrier@leconomiste.com



Inspection du travail

Sauver la mise, avec les moyens du bord...



• **Seulement 5 inspecteurs seront recrutés cette année**

• **Une approche par objectifs et un planning préétabli au niveau central**

- **L'Economiste: Pensez-vous que l'on dispose aujourd'hui d'un corps d'inspection du travail qui corresponde aux défis du marché de l'emploi?**

- **Abdeslam Seddiki:** Les caractéristiques de ce corps de métier sont liées au code du travail qui en a précisé le mode de fonctionnement. Laissez-moi d'abord vous rappeler que la création de l'inspection du travail au Maroc date de 1926. Depuis, son champ d'intervention s'est élargi progressivement, et ce en conformité avec les normes internationales du travail. De notre côté, nous essayons de rationaliser ses tâches et interventions pour plus d'efficacité. Nous avons, par exemple, réduit le nombre de questions posées durant les contrôles aux points fondamentaux. Des questions comme la santé et sécurité au travail, le respect des libertés syndicales, le Smig, le travail des

travail est en régression depuis quelques années, et ce pour différentes raisons. D'abord, le vieillissement de cette population. La majorité des inspecteurs qui ont été recrutés dans les années 70 ont atteint la limite d'âge. Le nombre de départs à la retraite est en moyenne de 15 agents par an. Ensuite, nous faisons face à des contraintes budgétaires. Les postes alloués dans les lois de Finances restent limités. Conscient de cette difficulté, le ministère a recruté plus de 100 agents entre 2004 et 2007. Cet effort demeure en deçà de nos attentes, vu la multitude de tâches confiées aux inspecteurs du travail et l'étendue de leur champ d'intervention. Mais malgré leur nombre limité, les inspecteurs jouent un rôle très important dans la préservation de la paix sociale dans les entreprises.

Nous disposons d'environ 450 agents dont 113 inspectrices-femmes. Pour gérer le déficit, le ministère a adopté un plan national d'inspection dans sa stratégie 2014-2016, dans lequel il a défini des priorités nationales, régionales et locales, avec une approche basée sur les objectifs/résultats. Cela permettra de couvrir tous les secteurs d'activités selon un planning prédéterminé par la direction centrale, en concertation avec les services régionaux.



Abdeslam Seddiki, ministre de l'Emploi et des Affaires sociales: «Comme nous ne pouvons pas tout faire, nous essayons, dans la mesure du possible, de cibler nos actions. En 2016, nous insisterons plus sur la santé et la sécurité au travail» (Ph. Bziouat)

tenaires sociaux et économiques. En dépit des critiques des uns et des autres envers cet instrument de résolution des conflits individuels et collectifs, il a contribué d'une manière forte à la diminution de la conflictualité au sein des entreprises. La majorité des Etats membres de l'OIT ont confié cette mission aux inspecteurs. Toutefois, et malgré la pertinence de cette action, le ministère est conscient du rôle principal de l'inspection du travail, qui est le contrôle. Des mesures ont été prises pour le renforcer, notamment dans le plan d'action national qui fixe les priorités nationales, régionales et locales, avec un minimum de visites d'inspection à respecter. □

Propos recueillis par Ahlam NAZIH

Pour réagir à cet article:
courrier@leconomiste.com

Ce que la médiation a pu éviter!

LES inspecteurs ont beau se plaindre de la mission de médiation qui leur a été confiée il y a de cela quelques années, et qui les empêche de se concentrer pleinement sur le contrôle, la tutelle y tient. Et pour cause! Selon le ministère de l'Emploi, uniquement pour 2015, les interventions des agents de contrôle ont permis de traiter 54.593 conflits individuels et de résoudre 74.798 réclamations. Ils ont également facilité la conclusion de 467 protocoles d'accords, soit une progression de plus de 13 % sur un an. Par ailleurs, ils ont permis d'éviter le déclenchement de 1.310 grèves dans 1.107 établissements et de mettre en place 9 conventions collectives. □

enfants, pour lequel nous avons mené beaucoup de missions, ... Comme nous ne pouvons pas tout faire, nous essayons, dans la mesure du possible, de cibler nos actions. En 2014, nous avons axé nos interventions sur le secteur agricole. En 2016, nous insisterons plus sur la santé et sécurité au travail. D'ailleurs, nous sommes en train de restructurer l'Institut des conditions de vie au travail. Il sera doté d'un local et de moyens nouveaux. Nous lancerons bientôt un appel à candidature pour en nommer le responsable.

- **Il existe un énorme déficit en inspecteurs du travail depuis des années. Que prévoyez-vous pour y remédier?**

- En effet, le nombre d'inspecteurs du

Cette année, nous recruterons 5 inspecteurs qui seront affectés à des provinces qui en sont entièrement dépourvues. Certains inspecteurs travaillant au niveau central seront, en outre, incités à opérer sur le terrain. Il faut espérer qu'à l'avenir nous bénéficions de plus de postes budgétaires.

- **Les inspecteurs estiment que la médiation les empêche de se concentrer sur le contrôle. Faut-il revoir leurs missions?**

- Il faut rappeler que la conciliation revêt une importance majeure pour les partenaires sociaux. Cette mission a été confiée aux inspecteurs du travail en réponse aux besoins exprimés par nos par-